

Arrêté 2018-PG-111

Arrêté portant inscription sur liste d'admission

Examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) - Session 2018

Pôle Concours

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n°2012-940 du 1^{er} août 2012 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 susvisé,
Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté 2018-PG-012 du Président du Centre de gestion d'Eure-et-Loir portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement de grade, au grade de rédacteur principal de deuxième classe, session 2018
Vu le procès-verbal de la réunion de jury d'admission en date du 18 décembre 2018,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits à compter du 18 décembre 2018 sur la liste d'admission au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, les lauréats dont les noms sont portés dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : L'inscription sur liste d'admission ne vaut pas recrutement.

Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Luisant, le 26 décembre 2018,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 27/12/2018
et de la publication le : 27/12/2018

Par délégation,
La directrice générale des services,


Céline ROUSSET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir

Maison des Communes - 9, rue Jean Perrin - 28600 LUISANT - Ligne de bus n° 13
Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : contact@cdg28.fr - Site internet : www.cdg28.fr



LISTE DES CANDIDATS ADMIS

Examen de Rédacteur principal de 2ème Classe – 2018 AG

Jury d'admission du 18 décembre 2018

EXAMEN PROFESSIONNEL

N° Dossier	NOM	Prénom
20229	BENOIST	Maryline
19832	BERRUÉ	Carine
19831	BISSON	Etienne
20451	DEHU	Carole
20542	DESHAYES	Stéphanie
20231	DUMOT	Karen
19127	GABREAU	Cécile
20227	GIBERT	Solenne
19929	JACQUET	Christelle
19529	JAEGER	Sophie
20447	JUSTINE	Agnès
19834	LENOBLE	Cynthia
19934	MARCETEAU	Christel
20220	MARCHE	Fabien
19797	MARLIN	Gatien
20225	MATHIEU	Isabelle
19828	MICHEL	Patricia
20774	OUZÉ	Sylvie
19748	PAGNARD	Hélène
19932	PINSARD	Elodie
20234	RANDHAGEN	Sophie
19975	RODRIGUES	Angélique
19331	ROIG	Georges
20644	ROLLET	Magali
20059	SIMON	Magali
20223	TANÉSIE	Stéphanie
20226	WALLET JÉGOUZO	Audrey

Nombre de candidats admis : 27